

Subsides

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Avant d'aller plus loin, conformément à l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Grenville-Carleton (M. Baker)—Le bilinguisme—La possibilité de renvoi du bill 22 à la Cour suprême—Les intentions du gouvernement; le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth)—La santé nationale—L'hydrargyrisme chez les Indiens—Demande de reprise des analyses; le député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—Les finances—La taxe d'accise sur les avions privés et les embarcations de plaisance—Demande de rapport sur la réduction de la consommation d'hydrocarbures.

M. Anderson: Monsieur le président, la défense est un sujet important. Puisque nous étudions une motion d'opposition présentée un jour d'opposition, je suis troublé de voir qu'il n'y a que neuf députés de l'opposition officielle à la Chambre. Je m'attendais à les voir plus nombreux. Je regrette que le député de Greenwood soit parti, parce que mes commentaires sur la défense porteront surtout sur l'entente NORAD. S'il était ici, je lui dirais que nous vivons malheureusement dans un monde imparfait. Dans un monde parfait, nous n'aurions pas besoin d'engagements en matière de défense, d'entente NORAD ou d'OTAN. Comme nous vivons dans un monde rempli de dangers, il incombe au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la souveraineté de notre pays.

Le député de Greenwood a parlé d'un aspect de NORAD, de la défense contre les bombardiers russes. Il soutient que, comme cette menace n'existe plus, nous devrions mettre fin à notre engagement dans le cadre de l'entente NORAD. J'estime que le député n'a traité que d'un petit aspect de cette entente. Il l'a choisi entre les autres, à dit qu'il n'existait plus et suggéré, pour ainsi dire, de mettre l'entente au panier. Je crains que le député n'ait regardé qu'un côté de la médaille parce qu'il n'a parlé que d'une partie peu importante de l'entente.

● (1700)

Je voudrais aborder brièvement l'histoire de l'accord du NORAD, depuis ses débuts jusqu'à nos jours. L'accord initial du NORAD, conclu en 1958 entre le Canada et les États-Unis, entraînait une intensification de la coopération en matière de défense aérienne qui était née entre les deux pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les députés se rappelleront sans doute que les tensions mondiales résultant de la guerre froide et de la croissance continue de la force soviétique de bombardement déjà impressionnante avaient à cette époque souligné la nécessité d'une protection du continent nord-américain. Ce n'était pas une chose dont le Canada et les États-Unis rêvaient. Nos deux pays n'ont pas tout simplement décidé qu'il serait bon de signer quelques accords. Il existait une menace réelle, en 1948 et en 1958, et le Canada et les États-Unis s'en sont rendu compte. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les stratégies de la défense étaient convaincus que la seule menace stratégique pesant sur l'Amérique du Nord venait d'une attaque éventuelle des bombardiers nucléaires pilotés de l'Union soviétique. Il y a quelques années de cela.

L'accord du NORAD, consistant en un commandement intégré pour la défense aérienne des États-Unis et du Canada, est donc un produit naturel de cette époque. Pour parler en termes simples, il s'agissait d'instaurer en colla-

boration un système de défense contre les bombardiers soviétiques et de protéger en même temps le commandement stratégique aérien américain, principale force de dissuasion des pays occidentaux à l'époque de la guerre froide. Aucun des deux pays ne s'est engagé à fournir un contingent précis; il appartient à chacun de déterminer l'importance et la nature de sa participation.

La contribution du Canada à NORAD a toujours semblé infime, par rapport à celle de notre gigantesque voisin du sud, bien que nous ayons toujours lutté pour que notre engagement demeure proportionnel. Même si le Canada fournissait 10 p. 100 de tous les intercepteurs mis à la disposition du commandant en chef de NORAD pour satisfaire à ce besoin, ce ne serait même pas suffisant pour répondre à nos intérêts purement nationaux. En fait, c'était évident même en 1958, quand nos forces armées ont atteint en nombre leur point culminant d'après-guerre, que nous ne pouvions couvrir la largeur du pays d'intercepteurs. Ce sont les appareils américains qui assuraient de fait, et assurent encore, ce que nous reconnaissons aujourd'hui comme notre souveraineté nationale.

L'accord décennal, renouvelé pour cinq ans en 1958 et prolongé de deux ans en 1973, avait manifestement pour but de nous défendre contre la menace des bombardiers pilotés. Toutefois, la politique de défense nord-américaine a été constamment revue ces dernières années et a connu un remaniement draconien de priorités, surtout à cause du développement des missiles et des entretiens sur la limitation des armes stratégiques entre les États-Unis et l'Union soviétique. La défense contre les bombardiers pilotés a cédé le pas devant la surveillance et le contrôle de l'espace aérien de chaque pays. Selon moi, c'est un changement radical que le député de Greenwood n'a pas remarqué. J'espère que je me trompe, car c'est un changement radical dans les engagements de NORAD.

Puisque cette question a été soulevée, j'aimerais aussi mentionner quelques faits au sujet de la menace que représentent actuellement les bombardiers pilotés. Bien que, avec l'augmentation des stocks de missiles les bombardiers pilotés représentent une menace moins importante, ils demeurent des armes puissantes. Comparativement aux engins intercontinentaux ICBM, le bombardier est un engin plus souple et plus précis et peut transporter une charge utile plus importante. Malgré les avis contraires, le nombre de gros bombardiers des Soviétiques n'a pas diminué de façon sensible. De plus, l'efficacité de la flotte soviétique s'est accrue avec la mise au point des missiles en sûreté air-sol et du ravitaillement en vol.

Depuis plusieurs années, nous suivons de près l'évolution du nouveau bombardier supersonique soviétique à géométrie variable que l'on surnomme le «backfire». Plusieurs escadrilles sont déjà en service opérationnel avec la force aérienne à longue portée et le nombre de ces appareils va probablement augmenter au fur et mesure que les modèles désuets seront mis hors de service. Bien que la menace stratégique la plus grave provienne des missiles, nous ne pouvons permettre que l'équilibre stratégique soit bouleversé en feignant d'ignorer ce bombardier. Nous devons préparer nos moyens de défense ce que notre ennemi en puissance peut faire, et non contre ce qu'il fera sans doute, d'après l'évaluation de nos experts. Il faut insister sur le fait que l'URSS a les moyens d'agir. Ce pays a mis au point de nouveaux bombardiers supersoniques. Nous ne pouvons que supposer que ces appareils sont construits dans le but de s'ajouter à la réserve d'armements de l'URSS et non simplement pour la parade. Ce n'est pas parce que, d'après nos analyses, le danger vient